



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/Agenda/1408  
24 mars 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 1408<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Qui se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le mardi 26 mars 1968, à 15 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question relative à la situation en Rhodésie du Sud : lettres datées des 2 et 30 août 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité au nom des représentants de 32 Etats Membres (S/5382 et S/5409) :

Lettre datée du 12 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Congo (Brazzaville), du Congo (République démocratique du), du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et de la Zambie (S/8454).